

Synthèse du colloque

« Les jeunes, les médias et la laïcité »

organisé par l'Observatoire de la laïcité
et le Centre de formation des journalistes (CFJ), le 8 janvier 2019

L'Observatoire de la laïcité, en partenariat avec le Centre de formation des journalistes (CFJ), a organisé une rencontre intitulée *Laïcité, médias et jeunes* et animée par le journaliste Emmanuel Ostian, afin d'aider à la bonne compréhension de la laïcité par les étudiants en journalisme. Principe qui apparaît selon la directrice du CFJ, Julie Joly, « indissociable des questions d'égalité, de respect, de liberté et de diversité ».

Cette journée comportait quatre tables rondes :

- *L'info, seul credo des médias. Vraiment ?*
- *La France vue de l'étranger : ils sont fous ces Gaulois !*
- *Qui veut la peau de la laïcité ?*
- *Et la diversité dans les médias ?*

En introduction, Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, a rappelé que le traitement médiatique des questions touchant à la laïcité était extrêmement délicat dans le contexte actuel. La définition de la laïcité suscite en effet de nombreux débats, parfois très vifs. Beaucoup de citoyens, notamment certains élus ou fonctionnaires, ne connaissent ni la signification précise de ce principe ni quels sont les interdits et les libertés qu'il suppose.

Nicolas Cadène est donc revenu sur la définition de la laïcité en trois points : « la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites de l'ordre public, la séparation entre les institutions religieuses et l'administration publique ; et l'égalité de tous devant la loi quelle que soit leur conviction ou croyance. La laïcité est le cadre commun à tous qui permet le vivre et le faire ensemble dans une société plurielle ». Cependant, Nicolas Cadène a rappelé que ce principe est trop souvent utilisé comme un concept « fourre-tout » pour traiter de sujets qui ne sont pas directement liés à la laïcité.

La connaissance de cette définition est indispensable pour éviter la confusion, dans un contexte de méfiance envers les institutions et les médias traditionnels vus comme un quatrième pouvoir. « Cela doit tendre à un grand respect de la déontologie journalistique lorsque sont traités médiatiquement les faits divers touchant au principe de laïcité et aux faits religieux, dans une France où une majorité de la population se déclare sans religion ».

Au cours de la première table ronde, les intervenants sont revenus sur le travail journalistique et le traitement médiatique de la laïcité.

La laïcité est l'objet de débats politiques depuis la loi de 1905. « Il est donc nécessaire de prendre du recul par rapport à cette notion ». Selon Olivier Ravello, journaliste français et directeur du média (aujourd'hui disparu) web *Explicite*, « la République n'est pas nécessairement en danger quand on parle de laïcité ou quand on essaye de faire évoluer ce principe ».

Il conviendrait donc, selon M. Ravello, pour remplir son devoir journalistique, de traiter du rôle des religions dans une société qui n'en parle pas. Pour débattre de façon objective et pertinente sur cette question, M. Ravello a rappelé l'importance « de traiter les religions dans leur complexité ». « Cela, en se détachant de son éventuel statut d'athée, en prenant du recul et en constatant que le système laïque français est particulièrement singulier dans le monde ».

Le traitement médiatique des questions de laïcité ou du fait religieux en règle générale apparaît « catastrophique » pour Anaïs Leleux, consultante sur la laïcité et les faits religieux et ancienne journaliste. Mme Leleux a cité pour exemples les « affaires » de prières de rue, le Burkini, etc. Selon elle, « un journaliste doit vérifier l'information et la hiérarchiser ». Anaïs Leleux a rappelé l'importance de se former et de s'informer sur ces sujets et, notamment, de parler aux acteurs concernés « pour écrire et rapporter les informations avec la plus grande rigueur ».

Dans le même sens, Lauren Bakir, professeure de droit public, a souligné que les débats autour de la loi de 2010, qui ne se fonde pas sur la laïcité, « ont révélé que les signes religieux étaient presque exclusivement associés à l'islam ». De plus, Mme Bakir a noté que toutes les questions sont traitées sur le même terrain avec régulièrement des articles traitant le sujet « de manière négative et dégradante ». « Le fléau aujourd'hui est la véritable politisation du débat. Médiatiquement, les déclarations politiques sont relayées sans nuance ». Selon Lauren Bakir, les religions devraient être enseignées à l'école comme des faits culturels indispensables « pour comprendre la société, l'autre et le monde actuel mais aussi pour devenir un citoyen éclairé ».

Lors de la deuxième table ronde, intitulée *La France vue de l'étranger : ils sont fous ces Gaulois !*, Maryam Pougetoux, responsable de l'UNEF à l'université de Paris IV et à qui a été reproché lors de son court passage (quelques secondes) sur M6 le 12 mai 2018 son port d'un voile islamique, a noté les crispations fortes en France liées à la visibilité religieuse et a rappelé que son propos, sur le fond, n'avait lui, été nullement commenté.

Au cours de cette table ronde, Florence Villeminot, journaliste franco-britannique pour *France 24*, a précisé que la séparation des Eglises et de l'Etat en France « provenait de l'idée de protéger l'Etat de la religion. Inversement, aux Etats-Unis il s'agissait de protéger la pratique religieuse de l'ingérence de l'Etat ». Certains Etats étrangers ne comprennent donc pas « l'acharnement médiatique et sociétal constant exercé en France autour de la religion au nom de la laïcité ». Dans de nombreux pays, « quotidiennement, les signes religieux sont plus

visibles qu'en France ». Mme Villeminot a regretté également « un manque de culture religieuse des Français, pourtant indispensable aujourd'hui ».

Thameen Kheetan, journaliste franco-jordanien pour *France 24*, a souligné le fait que « porter ou non le voile dans les sociétés musulmanes est conçu comme une liberté personnelle ». Certains tenants d'une laïcité qualifiée de « dure » dans ces sociétés affirmeraient même que le port du voile doit être un droit garanti. « En France, le voile est au contraire souvent perçu comme un moyen de revendication politique et comme le désir d'afficher sa religion. »

D'après Jean-Christophe Peaucelle, Conseiller pour les affaires religieuses du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la particularité de la définition française de la laïcité doit être analysée « en tenant compte du conflit dans lequel elle s'est forgée au 19^e siècle ». Pour ce diplomate, la laïcité française serait souvent méconnue notamment par deux pôles : « le pôle anglo-saxon pour lequel la France est un pays dans lequel la liberté de religion et de conviction est bafouée ; et le monde arabo-musulman concevant mal la séparation des Eglises et de l'Etat ». M. Peaucelle a ensuite rappelé que notre principe de laïcité doit être expliqué en cohérence avec nos engagements internationaux. Pour M. Peaucelle, les polémiques politiques et médiatiques autour du principe de laïcité ont d'importantes répercussions sur l'image de la France dans le monde. Pour que son propos soit parfaitement compris, Jean-Christophe Peaucelle précise régulièrement lors de ses déplacements à l'étranger que « la laïcité est le moyen utilisé pour mettre en œuvre sur le terrain des convictions personnelles et dans une société plurielle les valeurs de liberté, égalité, fraternité ».

Au cours de la troisième table ronde, les intervenants sont revenus sur les causes de la polarisation du débat. Le père Laurent Stalla Bourdillon a rappelé que ce qui est le plus dangereux pour lui aujourd'hui est « la négation de la nature humaine » : « Il n'y a qu'une seule nature humaine, si nous n'intégrons pas cette réalité comme une base, nous consentons à ce que des éléments seconds, religieux notamment, nous déterminent ». Cela fonde « la menace de l'essentialisme religieux ». Pour M. Stalla Bourdillon, les médias représenteraient aujourd'hui « le premier prescripteur de connaissances religieuses », en livrant davantage d'informations sur les religions que les institutions religieuses elle-même, tout en notant la trop grande faiblesse ou médiocrité de ces informations. Laurent Stalla Bourdillon a précisé que sa « désolation tient au fait que le religieux est traité dans les médias pour autre chose que ce qu'il est réellement — une réponse à l'existence humaine —, en se limitant à un point de vue social, à des éléments normatifs extérieurs — habillement, heure des prières, etc. — ». Ce phénomène médiatique « acculture l'opinion commune sur le fait religieux ».

Béligh Nabli, professeur de droit public et chercheur à l'IRIS sur les questions d'identité, a noté quant à lui, que « la principale menace pour la laïcité était l'identitarisme incarné par le radicalisme ». En ajoutant qu'« il y a aussi, contre la bonne application de la laïcité, une menace laïciste, qui voudrait que la laïcité soit un principe de neutralité qui s'étende à la société, contrairement à ce qu'elle est juridiquement ».

Mykaïa, dessinateur et caricaturiste d'actualité, a rappelé que la laïcité devrait être protégée car elle n'était pas basée sur un texte mais sur la volonté des hommes. En tant que dessinateur Mykaïa a fait part de son regret que certains aient déjà pu lui dire : « vous êtes totalement libres mais arrêtez de faire des dessins sur les religions car vous les stigmatisez », en rappelant que quatre ans après les attentats de *Charlie Hebdo* il ne fallait « pas reculer ». Mykaïa précisant : « le dessin d'humour prend la liberté de rigoler de ce qui n'est pas drôle ».

Valentine Zuber, historienne de la laïcité et des religions et directrice d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE), a poursuivi en affirmant que « la violence des débats est aujourd'hui accompagnée d'une instantanéité, d'une non-réflexion qui menace la tolérance dans notre société ». Une des autres menaces « est évidemment celle des mouvements religieux intégristes qui se servent de la religion pour imposer un agenda politique ». En réaction, Laurent Stalla-Bourdillon a rappelé que « l'Etat devait être le gardien de la liberté de conscience, mais que le politique pouvait rappeler aux religions que la condition de leur place dans la société était leur capacité à favoriser une société unie et commune. »

En notant que « des défenseurs maladroits de la laïcité pourraient en faire une philosophie exclusive du religieux nuisant ainsi à la liberté de conscience », Valentine Zuber a conclu qu'« il ne peut avoir de laïcité que dans une société démocratique et [qu']une démocratie ne peut qu'être fondamentalement laïque ». Laurent Stalla-Bourdillon a alors ajouté que « l'ignorance, en particulier des religions, devait être partout combattue, en particulier par l'Education nationale, car c'est l'ignorance qui construit la peur ».

Au cours de la quatrième et dernière table ronde concernant la diversité dans les médias, Memona Hintermann, alors membre du Conseil Supérieur de l'audiovisuel (CSA), a déclaré qu'il y avait une « progression dans la manière de montrer cette France multiethnique mais que cela était encore trop insuffisant », puisque selon le baromètre du CSA, seulement « 17% de personnes perçues comme non blanches apparaissent à l'écran », et « 9% dans l'information ». Mme Hintermann a alors affirmé que « les médias doivent être bien plus représentatifs de la population et de sa diversité car ils ont un impact social fort. Les opérateurs doivent donc être obligés juridiquement à plus de représentation. » Cependant, Memona Hintermann a mis en garde sur le fait que cela dépendait des rôles attribués à ces catégories sous représentées : « Il ne faut pas être dans une logique comptable mais qualitative en limitant les raccourcis, les réductions et préjugés ». Rokhaya Diallo, journaliste, écrivaine et réalisatrice, a confirmé les propos de Mme Hintermann, en précisant qu'il fallait « aussi tenir compte de la personne qui raconte l'histoire en évitant, par exemple, de faire de l'origine du personnage le sujet du film. Car cela peut entretenir l'idée selon laquelle des groupes sont marginaux, d'autant plus que cela joue sur l'estime de soi ». Selon les différents intervenants de la table ronde, « ce manque de représentation, est particulier à la France, pourtant pays le plus multiculturel et multiethnique en Europe ». Pour Rokhaya Diallo, « la France ne se perçoit pas telle qu'elle est. Ce pays manque de volontarisme en ce qui concerne la représentation de l'image plurielle de la société française. »

Selon Baya Bellanger, journaliste et créatrice de l'association *La Chance aux concours*, ce manque de représentation « a induit une forme d'autocensure forte dans le fait de candidater ou de prétendre à de hautes études par exemple. Les personnes stigmatisées par leur origine géographique, sociale ne se sentent pas représentées dans ces milieux. Il conviendrait alors de donner la parole à ceux qui vivent la discrimination au quotidien. »

En conclusion de la journée, Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, a rappelé que « nous avons besoin plus que jamais de journalistes bien informés, car ils constituent un intermédiaire permettant à chacun de se faire une opinion et de mieux comprendre le monde. »

Jean Louis Bianco a ainsi conseillé aux très nombreux étudiants en journalisme présents : « D'abord, pensez par vous-même, l'émotion est importante mais ne vous laissez pas submerger. La laïcité c'est faire appel à la raison. Ensuite, recherchez et vérifiez la véracité des faits, sachant que les sources sont considérables, tout comme les pièges. Enfin, discernez les enjeux, et différenciez les sujets entre ce dont on parle et ce qui se joue ».

M. Bianco a conclu son intervention en souhaitant à l'ensemble des étudiants présents de contribuer, à travers leur future profession de journaliste, à ce que « de plus en plus de Françaises et Français se sentent pleinement citoyennes et citoyens ».